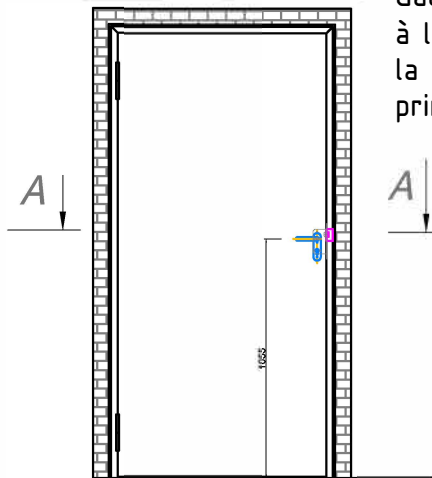


Porte NON coupe-feu

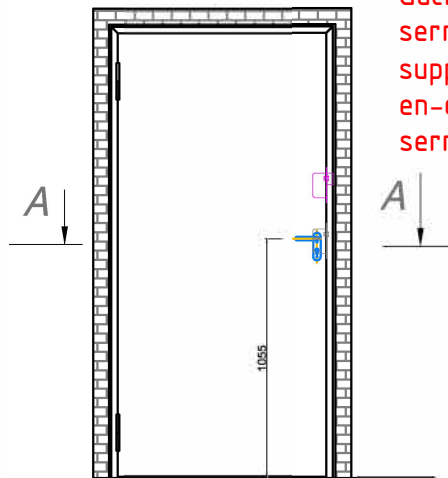
Gâche électrique
à la hauteur de
la serrure
principale



Accès libre

Porte coupe-feu

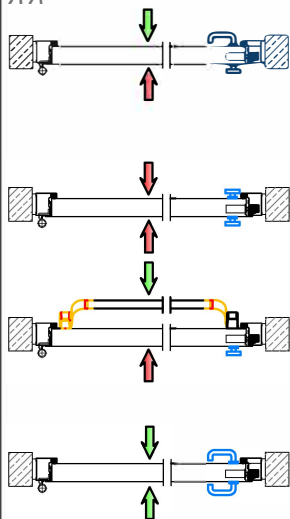
Gâche électrique avec
serrure
supplémentaire,
en-dessus de la
serrure principale



Accès impossible

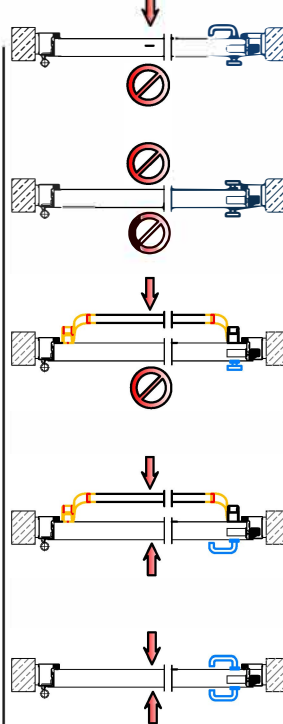
Contrôle d'accès

A-A



- 1 Poignée / Bouton. Si la porte est déverrouillée, le contrôle d'accès se fait que du côté bouton. La sortie est libre côté poignée.
- 2 Bouton / Bouton. Si la porte est déverrouillée, le contrôle d'accès se fait des deux côtés.
- 3 BAP / Bouton. Si la porte est déverrouillée, le contrôle d'accès se fait du côté bouton. Du côté de la barre AP, la sortie est toujours possible, même si la porte est verrouillée.
- 4 Poignée / Poignée. Si la porte est déverrouillée, il n'y a pas de contrôle d'accès. La porte peut être ouverte.

A-A



- 1 Poignée / Bouton. Si la porte est déverrouillée, le contrôle d'accès se fait que du côté béquille. L'entrée côté bouton n'est pas possible.
- 2 Bouton / Bouton. Si la porte est déverrouillée, l'entrée n'est pas possible.
- 3 BAP / Bouton. Si la porte est verrouillée et équipée d'une serrure AP, la sortie peut se faire, après la libération du contrôle d'accès, ou rupture de courant. L'entrée côté bouton n'est pas possible.
- 4 BAP / Poignée. Si la porte est verrouillée et équipée d'une serrure AP, la sortie peut se faire, après autorisation ou rupture de courant. L'entrée côté poignée est sous contrôle d'accès, si la porte est déverrouillée.
- 5 Poignée / Poignée. Si la porte est déverrouillée, le contrôle d'accès se fait des deux côtés de la porte.

En cas d'incendie, si le courant est coupé :

- la gâche à rupture ne retient plus le bec de canne de la serrure. La porte est libre si elle n'est pas verrouillée (interdit dans les portes coupe-feu).

En cas d'incendie, si le courant est coupé :

- la gâche à rupture ne retient plus le bec de canne de la serrure secondaire. Cependant, la serrure principale maintient la porte fermée, afin que celle-ci maintienne sa fonction de séparation coupe-feu.